



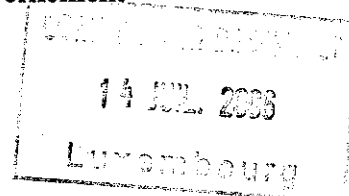
LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

Pour expédition conforme, le 11 juillet 2006

Pour la Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle,

Isabelle STOURM ép. WEIERS  
Attaché de gouvernement

Référence : SPE/MG  
Matricule: 19460208214



La Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1986 portant nomination de Monsieur Jean SCHRAMER aux fonctions d'instituteur principal de l'enseignement primaire en la commune d'Esch-sur-Alzette;

Vu la délibération du conseil communal d'Esch-sur-Alzette, en date du 05 mai 2006, accordant à Monsieur Jean SCHRAMER, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions d'instituteur de l'enseignement primaire en la commune d'Esch-sur-Alzette;

Arrête :

**Art.1er.** Démission honorable de ses fonctions d'instituteur principal de l'enseignement primaire en la commune d'Esch-sur-Alzette est accordée, sur sa demande, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2006, à Monsieur Jean SCHRAMER avec remerciements pour ses bons et loyaux services et avec la faculté de faire valoir ses droits à la retraite.

Le titre honorifique de ses fonctions est accordé à l'intéressé.

**Art.2.** Le présent arrêté sera expédié à l'intéressé pour lui servir de titre, à l'Administration du Personnel de l'Etat, à la Cour des Comptes, à l'administration communale concernée et à l'inspecteur du ressort pour information et exécution.

Luxembourg, le 7 juillet 2006

La Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle,